



Paris, le 28 FEV. 2017

**LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Mesdames, Messieurs,

Fortement attendu par chacune et chacun de vous, le projet de mouvement annuel des magistrats est diffusé ce jour, conformément au calendrier annoncé l'an dernier.

Je sais l'importance de cette transparence transmise à date certaine. Il l'est pour le Conseil supérieur de la magistrature particulièrement sollicité, cette année, par l'examen des projets de nomination résultant de la mise en œuvre de la fusion des juges de proximité dans le statut des magistrats à titre temporaire. Il l'est aussi pour la bonne organisation des juridictions et celle des 869 d'entre vous qui, sous réserve de l'avis du Conseil supérieur de la magistrature, sont appelés à rejoindre une nouvelle affectation.

Classique dans sa forme, ce projet de mouvement de magistrats est novateur à plus d'un titre.

Tout d'abord, il propose, pour la première fois depuis la loi du 15 juin 2000 qui a créé le juge des libertés et de la détention, la nomination de magistrats dans cette fonction. C'est ainsi une des réformes majeures introduites par la récente loi organique du 8 août 2016 relative aux garanties statutaires, aux obligations déontologiques et au recrutement des magistrats ainsi qu'au Conseil supérieur de la magistrature, qui se concrétise. Elle consolide une fonction fondamentale pour la protection des libertés individuelles.

Ensuite, il comporte plusieurs emplois à l'appellation jusqu'alors inconnue. Tel est par exemple le cas des premiers présidents de chambres et premiers avocats généraux en cours d'appel, ou des premiers vice-présidents chargés des TI. De nouvelles fonctions font ainsi leur apparition dans les juridictions. Sans bouleverser l'architecture judiciaire, elles renforcent la hiérarchie intermédiaire autour des chefs de cours d'appel et de juridictions et offrent, à celles et ceux qui remplissent les conditions statutaires pour y être nommés, des perspectives nouvelles en termes de parcours professionnels.

Tout comme les précédents projets de nomination que j'ai soumis au Conseil supérieur de la magistrature, cette transparence annuelle s'efforce d'abord de combler les vacances de postes auxquelles vous êtes confrontés dans les juridictions et de réduire l'écart existant, dans ce domaine, entre le siège et le parquet.

.../...

Je sais pour l'avoir entendu lors de mes multiples déplacements dans les juridictions vos attentes et votre légitime impatience.

Dans quelques semaines les auditeurs de justice de la promotion 2015 admis à l'issue de leur scolarité se verront proposer une liste de postes. A ces postes, s'ajouteront encore ceux offerts aux lauréats du dernier concours complémentaire ayant accompli leur stage probatoire.

Sous réserve de l'incertitude existante quant au nombre exact d'entre eux, ce sont plus de 320 nouveaux juges, spécialisés ou non, substituts du procureur, magistrats placés auprès des chefs de cour, qui pourront rejoindre les juridictions à compter de septembre prochain.

Le présent projet de mouvement doit donc être regardé comme la première étape annonçant une réduction des taux de vacances que je sais encore trop importants aujourd'hui.

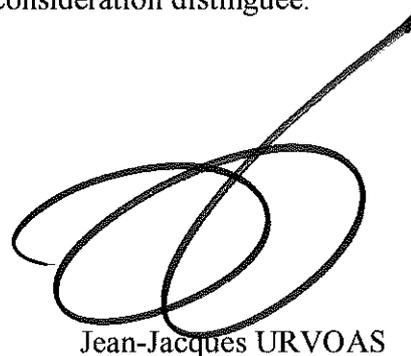
Il concrétise la politique d'augmentation sans précédent des recrutements menée depuis 2012 et qui a permis de clore le chapitre des soldes négatifs entre les entrées et les sorties du corps de la magistrature, qui marqua les années 2011 à 2014. Ainsi, 2 282 magistrats ont été formés à Bordeaux depuis le début de la législature, ce qui représente 1 354 de plus que durant les cinq années qui précèdent. Conjugué aux réformes portées par la loi de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle, qui visent à alléger la charge des juridictions, ce mouvement général sera, j'en suis convaincu, source d'amélioration de vos conditions de travail.

Il faudra, sans aucun doute, poursuivre dans cette voie plusieurs années encore pour qu'enfin l'institution judiciaire dispose des moyens humains à la hauteur de sa place dans notre démocratie et de l'importance de ses missions. Ainsi, par exemple, j'ai évalué à 1 Milliard d'euros la hausse souhaitable du budget du ministère de la justice d'ici 2022.

D'ici-là, des juridictions seront toujours contraintes de supporter des vacances de postes, qui sont réparties aussi équitablement que possible, en tenant compte de la diversité des situations. Afin de donner aux chefs de cour les moyens nécessaires pour y faire face, la liste des postes offerts aux auditeurs de justice mettra l'accent, dans la limite des moyens disponibles, sur les emplois de magistrats placés localisés auprès des chefs de cour d'appel.

Soyez assurés de ma reconnaissance pour l'engagement qui est le vôtre au service de l'institution judiciaire et de mon inlassable attachement à ce qu'elle dispose des ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

Veillez, Mesdames, Messieurs, agréer l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Jacques URVOAS